

## Conseil municipal du 10 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux , le 10 janvier à 14h 30 , le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Palluel, Maire.

**Etaient présents**, M. Denis PALLUEL, Maire, et 14 membres.

**Absents** : Joël RICHARD 16h

**Ont donné procuration** : Joël RICHARD à Fabienne TOULAN

**Secrétaire de séance** :

Lecture du compte-rendu de la séance en date du 18 décembre 2021

### **I° Tarifs**

Les propositions de tarifs pour 2022 ont été étudiées par la Commission des finances.

**Le taux d'inflation moyen sur 2021 est estimé dans une fourchette de 2,6% à 2,8%**

#### **1) Déchets.**

<b>Collecte déchets</b>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Habitations</b>	170	175	180	185	190	195
<b>Commerces et artisans</b>						
Boulangerie, petite restauration bourg (crêperies, pizzas, snacks) +épicerie île en vrac	427	440	450	462	474	488
Petite restauration hors bourg	340	350	360	370	380	390
Hôtels restaurants, supérette bourg	824	849	890	914	938	966
Supérette hors bourg	618	637	665	683	701	722
Restauration hors bourg,	463	477	500	513	527	543
Hébergement collectif hors bourg	463	477	500	513	527	543
Autres commerces et artisans <b>Le paiement de la redevance donne droit à un bon pour la déchèterie de 96 € (12 cartes à 8€)</b>	170	175	180	185	190	195
<b>Gîtes et chambres d'hôtes</b>						
Gîte	170	175	180	185	190	195
2 gîtes à la même adresse	257	260	270	277	285	290
3 gîtes et + à la même adresse	340	350	360	370	380	390
Chambres d'hôtes de 3 à 5 chambres	170	175	180	185	190	195
Chambres d'hôtes au-delà de 5 chambres	221	227	235	241	247	255
<b>Divers déchets</b>						
Redevance passagers touristes à partir de 14 ans	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50	1.50

<b>Ferrailles et encombrants</b>						
Voitures et petits encombrants	60	61	65	68	<b>70</b>	<b>72</b>
Scoters, motos				30	<b>31</b>	<b>32</b>
Fourgons, gros encombrants	118	121	130	135	<b>140</b>	<b>145</b>
Bateaux					<b>50</b>	<b>50</b>
<b>Animaux</b>						
Moutons	15	15	15	15	<b>16</b>	<b>16</b>
Chevaux, bovins avec chaux	80	80	80	85	<b>86</b>	<b>87</b>
Sac de chaux	25	26	27	28	<b>29</b>	<b>30</b>
<b>Déchèterie professionnels</b>						
Déchets verts	5 € de 1 à 3m3	5 € de 1 à 3m3	6 €	6	<b>7</b>	<b>8</b>
Gravats triés inertes	5 €/m3	5 €/m3	6 €	6	<b>7</b>	<b>8</b>
Déchets spéciaux (solvants, peintures...)	5€/ unité de 10 l	5 €/unité de 10 l	6 €	6	<b>7</b>	<b>8</b>
Encombrants (mobilier, plastiques non recyclables, déchets de chantiers non inertes...)	5 €/m3	5 €/m3	6 €	6	<b>7</b>	<b>8</b>
Location bennes 15j			310 €	318	<b>326</b>	<b>340</b>
Semaine en +			+260	+267	<b>274</b>	<b>280</b>
Bacs 120 l					<b>45 €</b>	<b>45</b>
Bacs 90 l					<b>40 €</b>	<b>40</b>
Composteurs					<b>35 €</b>	<b>35</b>

**Accord du Conseil à l'unanimité pour les tarifs 2022, service déchets, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.**

Concernant la redevance déchets, le Maire rappelle que ce budget annexe est déficitaire. La redevance payée par les usagers ne couvre que 59% des dépenses. Sans la redevance collectée et reversée par la Cie. Penn Ar Bed, la situation serait encore plus problématique. Néanmoins, d'après les entretiens que le Maire a eu avec la Chambre Régionale des Comptes, cette situation peut poser problème. En effet, la redevance établie pour service rendu devrait être modulée pour par exemple établir un tarif particulier pour les résidents secondaires. De plus si elle ne permet pas de couvrir les dépenses il devrait être augmentée significativement. Ou alors il faudrait établir une taxe ordures ménagères en lieu et place de la redevance. Dans ce cas cette taxe rentrerait dans la fiscalité et serait basée sur la valeur locative des habitations. Par ailleurs, le magistrat de la Chambre des Comptes semble dubitatif sur l'assise juridique de la redevance prélevée sur les passagers.

En réponse à ces échanges, dans l'attente du rapport définitif, le Maire précise qu'il est impossible de faire supporter aux usagers l'ensemble des surcoûts de ce service largement dus

à l'insularité. Par ailleurs le passage à la taxe ne semble pas satisfaisant dans la mesure où cela déconnecte le service rendu du paiement de la taxe.

Une piste à explorer est très certainement la redevance incitative qui permettrait de facturer au poids. Cette taxe incite les usagers à être plus vertueux dans le tri et dans la réutilisation sur place des bio-déchets.

Dominique MOIGNE complète le propos en précisant que la réflexion sur ce sujet est en cours et que Françoise BERTHELE a été en formation à cet effet.

## 2) Location matériel

Objet	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Location matériel</b>						
Voiture (/jour)	65 €	65 €	65	65	<b>65</b>	<b>65</b>
Location engin + chauffeur / heure ou remorque	87 €	90 €	100	105	<b>110</b>	<b>115</b>
Compresseur (entreprises)/jour	148 €	152 €	160	170	<b>175</b>	<b>180</b>
Caution	400 €	400 €	400	400	<b>400</b>	<b>400</b>

**Accord du Conseil à l'unanimité pour les tarifs 2022, location de matériel, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.**

L'acquisition d'une nacelle est révoquée par Alex LE MITH et Jean GOUZIEN. Le Maire répond qu'en effet elle aurait une utilité pour certains travaux en hauteur. Mais cela représente un investissement conséquent pour un usage limité. La solution pourrait être la location. Le Maire s'est renseigné et a obtenu un devis à 3 394,22 € HT, sans compter bien sûr le bateau aller-retour...

Le mieux serait peut-être d'en louer une en regroupant divers travaux...

## 3) Location salles

Rappel : gratuité pour les associations d'Ouessant et les actions caritatives. Pour certaines salles, il y a un **tarif été du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre** et un **tarif hiver**.

<b>Salles</b>						
Objet	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Salle mairie	55 €	56 €	60 €	100 €	<b>100 €</b>	<b>103 €</b>
Cantine						
Chapiteau (petit)	65 €	65 €	/	100 €	<b>100 €</b>	<b>103 €</b>
Salle camping	46 €	46 €	47 €	47 €	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>
Salle polyvalente <b>été/ hiver</b>						
Particuliers, groupes, restaurants Ouessant	165 et 211		250 et 350	250 € et 350 €	<b>250 € et 350 €</b>	<b>255 € et 355 €</b>
Groupes continent	330 et 412		450 et 550	450 € et 550 €	<b>460 € et 570 €</b>	<b>470 € et 580 €</b>
Salle + cuisine			50 €	50 €	<b>50 € en +</b>	<b>55 € en +</b>
Petite salle			60 €	100 €	<b>100 €</b>	<b>103 €</b>
Ménage complémentaire mairie si non conforme			100 €	100 €	<b>100 €</b>	<b>103 €</b>
<b>Sono</b>						
Particuliers Ouessant	40	40	50	50 €	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>
Extérieurs	60	60	100	100 €	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>

Caution	400	400	1000	1 000 €	<b>1 000 €</b>	<b>1 000€</b>
<b>Caution pour la salle polyvalente</b> (un chèque demandé à tout locataire payant ou à titre gratuit, privé ou associatif)	200		1000	1 000 €	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>
<b>Salle Omnisport</b>						
Tennis	9		10	10 €	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>
Location salle pour repas ou manifestation	530		-	-	-	usage exclusif assoc. Ouessant

**Accord du Conseil à l'unanimité pour les tarifs 2022, location de salles, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.**

#### **4) Prestations diverses assurées par la commune**

<b>Prestations diverses assurées par la commune</b>						
Objet	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Bibliothèque</b>						
Abonnement famille	21	21	22	22 €	<b>22 €</b>	<b>23 €</b>
Abonnement indiv.	12	12	13	13 €	<b>13 €</b>	<b>13 €</b>
Enfants scolarisés à Ouessant et bénévoles			Gratuit	Gratuit	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
Tarif au mois						<b>Forfait 5 €/mois + 50€ caution</b>
Vente livres	1 à 6	1 à 6	1 à 10 €	1 à 10 €	<b>1 à 10 €</b>	<b>1 à 10 €</b>
Accès internet			-	Gratuit	<b>Gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>C.L.S.H.</b>						
Scolaire Ouessant - ½ journée	3.80	3.80	3.85	3.85 €	<b>3.85 €</b>	<b>3.85 €</b>
Scolaire Ouessant - journée	6.80	6.80	6.85	6.85 €	<b>6.85 €</b>	<b>6.85 €</b>
Enfants de l'extérieur - 1/2 journée	5.20	5.20	5.50	5.50 €	<b>5.50 €</b>	<b>6 €</b>
Enfants de l'extérieur - journée	7.70	7.70	8	8 €	<b>8 €</b>	<b>8.50 €</b>
<b>Garderie périscolaire</b>						
1 <sup>er</sup> enfant		4 (*)	4 (*)	2 € / jour	<b>2 € / jour</b>	<b>2</b>
2 <sup>e</sup> enfant		2	2	2 € / jour	<b>2 € / jour</b>	<b>2</b>
3 <sup>e</sup> et plus		gratuit	gratuit	gratuit	<b>gratuit</b>	<b>Gratuit</b>
<b>Photocopie</b>	0.18	0.18	0.18	0.15 €	<b>0.15 €</b>	<b>0.15 €</b>
Expédition bulletin 1 an	10	10	-	-	<b>10,00 €</b>	
<b>Raticide</b>						
Raticide unité (pâte ou graines)	0.25	0.25	0,30	0.25 € unité	<b>0.25 € unité</b>	<b>0.25 €</b>
Raticide (pâte ou graines) par 10	-	-	2	2 € les 10	<b>2 € les 10</b>	<b>2 € les 10</b>
Poste d'appâtage	-	-	6	6 €	<b>6 €</b>	<b>6 €</b>
Douche unité	1.50	1.60	1.60	1.60 €	<b>1.60 €</b>	<b>1.70 €</b>

Taille d'arbres avec machine	110	115	120	125 €	<b>130 €</b>	<b>135 €</b>
Broyeur à végétaux - heure commencée due intégralement			10 €/h	10 €/h	<b>12 €/h</b>	<b>13 €/h</b>
<b>Réfection voirie</b>						
Traversée de route	60	61	61	62 €	<b>62 €</b>	<b>62</b>
Préparation chaussée (par m <sup>2</sup> )	72	73	73	74 €	<b>74 €</b>	<b>74</b>
Enrobé (par m <sup>2</sup> )	36	37	37	38 €	<b>38 €</b>	<b>38</b>
Dégagement véhicule	90	90	100	110 €	<b>120 €</b>	<b>130 €</b>

**Accord du Conseil à l'unanimité pour les tarifs 2022, prestations diverses assurées par la Commune, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.**

### **5) Mise en place de la tarification sociale à la cantine**

La cantine est gérée par la Commune qui a mis en place depuis longtemps une tarification sociale. Une tarification sociale est une tarification qui se fait en fonction du quotient familial. Mais cela se faisait dans le cadre d'un dispositif de remboursement mis en place par le CCAS qui reversait une aide aux parents la sollicitant et remplissant les conditions.

Pour simplifier le dispositif et le rendre plus rationnel, le Maire propose d'instaurer une tarification directe en fonction du quotient familial pour bénéficier du dispositif gouvernemental « cantine à 1€ » qui permet d'obtenir un soutien financier de l'Etat pour l'instauration d'une tarification sociale des cantines.

Au 1er avril 2021, ce sont l'ensemble des communes éligibles à la dotation de solidarité rurale « Péréquation » qui peuvent bénéficier de l'aide de l'Etat. (Communes de moins de 10 000 hab. considérées comme défavorisées).

La Commune d'Ouessant étant éligible à ce dispositif, le Maire propose donc sa mise en place sous la forme d'une convention de 3 ans signée avec l'Etat.

#### **- Conditions**

Pour bénéficier de cette aide il faut remplir deux conditions :

- o la **grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins trois tranches**, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial ; au moins une tranche devant être inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ ;
- o une **délibération fixe cette tarification sociale**, avec une durée fixée ou illimitée.
- o **- Montant de l'aide**
- o Le montant de l'aide de l'Etat est de **3€ par repas facturé à 1€ maximum** depuis le 1er janvier 2021.

#### **Pour mémoire : anciens tarifs**

Cantine	2017	2018	2019	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Scolaires Ouessant	3.60	3.65	3.70	3.75 €	<b>3.75 €</b>
Adultes, enfants ext.	8.70	8.80	8.90	9.00 €	<b>9.00 €</b>

*Quotient familial inférieur à 306€ : 3.60€ / repas (prise en charge intégrale)*  
*Quotient familial entre 306€ et 567€ : 2.60€ / repas (1€00 pour la famille)*  
*Quotient familial entre 568 € et 816€ : 1€60 / repas (2€00 pour la famille)*

## Proposition nouveaux tarifs

Tranches	Quotient familial	Prix
1	De 0 à 500 €	Gratuité
2	De 501 à 1 000 €	1 €
3	De 1 001 à 1 300€	2 €
4	A partir de 1 301 €	3.80 €

### Délibération

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Etat soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de bénéficier de la cantine pour 1 € maximum. Une aide financière est accordée pour les communes rurales de moins de 10000 habitants qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires. La commune est éligible à ce dispositif.

Il est proposé à l'assemblée de délibérer comme ci-dessous :

Considérant la volonté de moduler les tarifs de restauration scolaire afin de prendre en compte les revenus des familles, il s'avère nécessaire de délibérer sur ces tarifs, présentés dans le tableau ci-dessous et applicables dès le 1 er janvier 2022.

Tranches	Quotient familial	Prix
1	De 0 à 500 €	Gratuité
2	De 501 à 1 000 €	1 €
3	De 1 001 à 1 300€	2 €
4	A partir de 1 301 €	3.80 €
Adultes et extérieurs à la Commune		9.50 €

**Le conseil municipal invité à se prononcer, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Fixe la tarification sociale de son restaurant scolaire pour l'ensemble des élèves scolarisés à Ouessant.**
- **Autorise l'application de ces nouveaux tarifs selon les tranches de quotient familial mis en place, tels énoncés ci-dessus à compter du 1<sup>e</sup> janvier 2022**
- **Dit que cette tarification sociale est fixée pour une durée illimitée, jusqu'à une prochaine révision des tarifs ou des aides de l'état le cas échéant.**
- **Précise que monsieur le maire est autorisé à signer la convention triennale avec l'Etat qui s'engage dans ce dispositif et accompagnera la collectivité sur trois ans.**
- **Charge le Maire de l'ensemble des modalités pratiques pour l'application de cette décision.**

## 6) Camping municipal – tourisme

<b>Camping municipal</b>						
Objet	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Emplacement tente/jour	3.70	3.80	3.90	4 €	<b>4,20 €</b>	<b>4.30</b>
Enfant – de 7 ans (par jour)	1.50	1.60	1.70	1.80 €	<b>1,90 €</b>	<b>2</b>
Personnes + 7 ans (par jour)	3.70	3.80	3.90	4 €	<b>4,20 €</b>	<b>4.30</b>
<b>Tentes communales</b>						
Location tentes 2 pers / jour (nuitée en sus)	8	8.20	8,50	9 €	<b>9,50 €</b>	<b>10.00</b>
Location lit tente marabout	4,20	4.30	4,40	4.50 €	<b>4,60 €</b>	<b>4.70</b>
Tente marabout - Nuitée par personne		4.20	4,40	4 €	<b>4,20 €</b>	<b>4.20</b>
<b>Tarifs spéciaux</b>						
Organismes sociaux, colonies par personne.	1.90	1.90	2.00	2.10 €	<b>2,20 €</b>	<b>2.30</b>
Groupes (10 personnes et plus)	-10%	-10%	-10%	-10%	<b>-10%</b>	<b>-10 %</b>
Séjours 1 mois et plus	-40%	-40%	-40%	-40%	<b>-40%</b>	<b>-40 %</b>
<b>Douches - unité- personnes extérieures</b>	1.50	1.60	1.60	1.60 €	<b>1,60 €</b>	<b>1.70</b>
<b>Sac de couchage</b>		4,10	4,20	4,20 €	<b>4,50 €</b>	<b>5.00</b>

**Accord du Conseil à l'unanimité pour les tarifs 2022, camping municipal, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.**

### Taxe de séjour

Pour information : la délibération étant à prendre avant le 1<sup>er</sup> juillet, le changement de tarif ne s'appliquera donc qu'en 2023.

<b>Taxe de séjour</b>							
Catégories d'hébergement	Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif 2019-2020	2021-2022	2023	CD29 10%	Total taxe
Palaces	0.70	4	0.70	<b>1.10</b>	<b>1.10</b>	0.11	1,21 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70	3	0.70	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>	0.10	1,10 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0.70	2.30	0.70	<b>0.91</b>	<b>0.91</b>	0.09	1,00 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0.50	1.50	0.60	<b>0.82</b>	<b>0.82</b>	0.08	0,90 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0.30	0.90	0.55	<b>0.73</b>	<b>0.73</b>	0.07	0,80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0.20	0.80	0.50	<b>0.64</b>	<b>0.64</b>	0.06	0,70 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0.20	0.60	0.40	<b>0.50</b>	<b>0.50</b>	0.05	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20	0.20	0.20	<b>0.20</b>	<b>0.20</b>	0.02	0,22 €
	Taux	Taux maxi					

Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air. Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes. La taxe additionnelle s'ajoute au tarif obtenu.	mini						
	1%	5%	1% (*)	2%	3%	+ 10%	

### Accord du Conseil à l'unanimité pour les tarifs 2023, taxe de séjour, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Dominique MOIGNE demande pourquoi on n'augmente pas les tarifs pour les hébergements classés. Le Maire répond qu'il faut encourager les professionnels et inciter les gens à classer leur hébergement et ne pas omettre que la taxe de séjour pour les non classés n'est pas payée par usager mais représente un pourcentage du chiffre d'affaires quelque soit le nombre de personnes logées. A titre de comparaison, au Conquet le taux est de 5%. Par ailleurs quand le nouveau système de taxe de séjour a été mis en place, il a été mis au taux le plus bas (1%), avant de passer à 2 puis à 3%. Pour finir, le montant total collecté est depuis 2019 inférieur à 20 000 € (il était aux alentours de 24 000 € en 2017 et 2018...). Mais effectivement rien n'interdit d'augmenter à l'avenir le forfait pour les hébergements classés.

### 7) Aéroport

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Finist'Air</b>						
Taxes d'atterrissage	2.30	2.30	2.30	2,30 €	<b>2,30 €</b>	<b>2.30</b>
Taxes passagers départ	0.30	0.30	0.30	0,30 €	<b>0,30 €</b>	<b>0.30</b>
<b>Aéroclub Guipavas + Iroise</b>						
Forfait annuel	415	430	450	480,00 €	<b>500,00 €</b>	<b>520</b>
<b>Autres avions</b>						
Jusqu'à 3T avec forfait 4h parking	5.50	5.70	6	6,00 €	<b>6,20 €</b>	<b>7.00.</b>
› 3T avec forfait 4h parking	6.70	6.90	7	7,00 €	<b>7,20 €</b>	<b>8.00</b>
<b>Hélicoptère</b>	6.70	6.90	7	7,00 €	<b>7,20 €</b>	<b>8.00</b>
<b>Parking</b>						
Parking Heure supplémentaire au-delà de 4h	1.50	1.60	1.70	1,70 €	<b>1,80 €</b>	<b>2.00</b>
Parking une nuit	8.50	8.70	9	9,00 €	<b>9,50 €</b>	<b>10.00</b>
Parking une semaine	30	31	35	35,00 €	<b>38,00 €</b>	<b>40.00</b>
Parking 1 mois	80	85	90	90,00 €	<b>95,00 €</b>	<b>100.00</b>
Parking à l'année	400	410	420	420,00 €	<b>430,00 €</b>	<b>450.00</b>

### Accord du Conseil à l'unanimité pour les tarifs 2022, aéroport, tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

### Loyers



## - Loyers professionnels

LOYERS PROFESSIONNELS						
Base loyer		Loyer mensuel 2021	Charges 2021	Loyer mensuel 2022	Charges 2022	Date révision
Ancienne station traitement eaux Lanvian	IRL T3 2021 : 0,83%	177,33 €	- €	178,80 €	- €	1er janvier
Annexe Gouverneur	ILC T3 2021 119,70	217,79 €	- €	225,32 €	- €	1er janvier
Ateliers artisanaux Est - Distillerie		505,00 € Euros/trimestre				Bail en cours de rédaction
Ateliers artisanaux Ouest		150 Euros par mois				Bail en cours de rédaction
Atelier sémaphore Créach		100,50 €		102,00 €		1er janvier
Auberge de jeunesse <b>Annuel</b>	ICC T2 2021= 1821	12 758,13 €	- €	13 253,03 €		1er janvier
Breizh'îlienne	ILC T3 2021 119,70	593,69 €	- €	614,22 €		1er janvier
Caserne Kernigou Algues et Mer	ILC T3 2021 119,70	2 554,11 €	- €	2 642,41 €		1er janvier
Ex gare maritime Stiff - Local pêcheurs	IRL T3 2021 : 0,83%	208,25 €	- €	209,98 €		1er janvier
Hangar agricole						Bail en cours de rédaction
Local Stiff - près de la cale <b>Annuel</b>	IRL T3 2021 : 0,83%	129,48 €	- €	Annulé en attente de réhabilitation		1er janvier
Maison Andro Cabinet dentaire	ILAT T1 2021	297,72 €	70,38 €	297,72 €	70,38 €	Pas de révision en 2022 car changement de bail novembre 2021,
Maison Andro Cabinet infirmier	ILAT T2 2021 116,46	283,26 €	68,57 €	288,53 €	69,84 €	1er janvier
Maison Andro Cabinet Pédicure		45,20 €		46,00 €		1er janvier
Maison Gonin Poissonnerie	IRL T3 2021 +0,83	106,96 €	- €	107,85 €	- €	1er janvier
Maison Gonin Crêperie	ILC T2 2021 118,41	106,47 €	- €	109,23 €		1er janvier
Maison Gonin Ouessant Presse	ILC T3 2021 119,70	692,88 €	- €	716,83 €	- €	1er janvier
Maison Gonin Local médecin	ILAT T3 2021 117,61	357,50 €	- €	368,08 €		1er janvier
Maison Gonin Local kiné	ILAT T3 2021 117,61	357,50 €	- €	368,08 €		1er janvier
Maison Gouverneur La Poste <b>Annuel</b>	ILC T2 2021 118,41	7 200,00 €	- €	386,52 € <sup>7</sup>		1er janvier
Penn Ar Bed bureau OT	IRL T3 2021 +0,83	276,56 €	- €	278,86 €		1er janvier

OCCUPATION GRATUITE						
Atelier Phares & Balises Lampaul	Club de voile					
Cellules caserne Kernigou - N°6 droite	LORMAND Damien					
Local SNSM-Kornog-Subaqua Lampaul	Club de voile, de plongée, SNSM					
MAM						
Villa Jeanne d'Arc RDC	Association Cali AMO					
Club des Anciens						
Ancien bâtiment des soeurs						

**Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour la révision des loyers professionnels pour 2022**

## - Loyers habitation

**Logements conventionnés-  
Augmentation de 0.42  
% IRL T2**

		Loyer 2021	Garage 2021	Total 2021	Loyer 2022	Garage 2022	Total 2022
Maison ANDRO	Logement 1 Ouest	€ 239,84	€ -	239,84 €	240,85 €	- €	240,85 €
Maison ANDRO	logement Est	€ 285,91	€ -	285,91 €	287,11 €	- €	287,11 €
Inscription maritime	Etage Est (droite)	€ 338,10	€ -	338,10 €	339,52 €	- €	339,52 €
Inscription maritime	RDC Est (droite)	€ 280,84	€ -	280,84 €	282,02 €	- €	282,02 €
Etage OTSI		€ 262,82	€ -	262,82 €	263,93 €	- €	263,93 €
Ecole st Michel	RDC	€ 328,02	€ -	328,02 €	329,40 €	- €	329,40 €
Ecole st Michel	1er Etage Est (gauche)	€ 235,83	€ -	235,83 €	236,82 €	- €	236,82 €
Ecole st Michel	Etage Ouest (droite)	€ 234,30	€ -	234,30 €	235,29 €	- €	235,29 €
Cité des Phares Kernigou 1	Nord-Ouest logt 1	€ 499,91	25,55 €	525,46 €	502,02 €	25,66 €	527,67 €
Cité des Phares Kernigou 1	Nord Est log 2	€ 499,91	25,55 €	525,46 €	502,02 €	25,66 €	527,67 €
Cité des Phares Kernigou 2	Milieu Ouest logt 3	€ 476,13	25,55 €	501,68 €	478,14 €	25,66 €	503,79 €
Cité des Phares Kernigou 2	Milieu Est logt 4	€ 476,13	25,55 €	501,68 €	478,14 €	25,66 €	503,79 €
Cité des Phares Kernigou 3	Sud Ouest logt 5	€ 488,51	25,55 €	514,06 €	490,57 €	25,66 €	516,23 €
Cité des Phares Kernigou 3	Sud Est logt 6	€ 488,51	25,55 €	514,06 €	490,57 €	25,66 €	516,23 €
Annexe Presbytère		€ 200,02	25,55 €	225,57 €	200,86 €	25,66 €	226,52 €
Annexe gouverneur	Logement est	€ 342,78	€ -	342,78 €	344,22 €	- €	344,22 €

**Logements non conventionnés - Augmentation de 0,83% - IRL T3**

		Loyer 2021	Charges	Total 2021	Loyer 2022	Charges	Total 2022
Annexe gouverneur	Logement ouest	221,91 €	€ -	221,91 €	223,75 €	- €	223,75 €
Maison BEL AIR	Parluchen	458,44 €	€ -	458,44 €	462,23 €	- €	462,23 €
Maison BON	Penarguear	390,82 €	20,66 €	411,48 €	394,05 €	20,83 €	414,88 €
Inscription maritime	Etage Ouest (gauche)	380,52 €	31,64 €	412,16 €	383,67 €	31,90 €	415,57 €
Inscription maritime	RDC Ouest 1	221,91 €	€ -	221,91 €	223,75 €	- €	223,75 €
Inscription maritime	RDC Ouest 2	320,46 €	€ -	320,46 €	323,11 €	- €	323,11 €

Inscription maritime	RDC Ouest 3	309,60 €	€ -	309,60 €	312,16 €	- €	312,16 €
Inscription maritime	RDC milieu (véranda)	206,94 €	€ -	206,94 €	208,65 €	- €	208,65 €
Logement Ecole Publique		213,25 €	53,98 €	267,23 €	215,01 €	54,43 €	269,44 €
Logement La Poste n°1							
Logement La Poste n°2							
Etage Breizhilienne		355,59 €	€ -	355,59 €	358,53 €	- €	358,53 €
Sémaphore Ouest	logement Ouest	351,61 €	26,06 €	377,67 €	354,52 €	26,28 €	380,79 €
Sémaphore Est	logement Est	351,61 €	26,06 €	377,67 €	354,52 €	26,28 €	380,79 €

**Logements en travaux**

**Logements non conventionnés - Loyer fixé par convention & délibération du 31/10/2014**

	Loyer 2021	Charges - Garage	Total 2021	Loyer 2022	Charges - Garage	Total 2022
Maison des apiculteurs phare du Stiff	315,00 €	€ -	315,00 €	315,00	- €	- €

**Locations meublées pour les professionnels - Tarif à la nuitée**

	Nuitée 2021	Charges - Garage	Total 2021	Nuitée 2022	Charges - Garage	Total 2022
Salariés enseignants et salariés sociaux & médicaux	7,80 €	€ -	7,80 €	7,80 €	- €	- €
Professions libérales, entreprises	10,00 €	€ -	10,00 €	10,00	- €	- €

**Locations meublées pour les professionnels - Tarif au mois à partir de 14 nuitées**

	Loyer 2021	Charges - Garage	Total 2021	Loyer 2022	Charges - Garage	Total 2022
Maison Gonin mensuel - MAPA logement beige étage 1 gauche	272,00 €	26,00 €	298,00 €	274	26	300
Maison Gonin mensuel (loué à la mapa) logement bleu étage 1 droite	272,00 €	26,00 €	298,00 €	274	26	300
Maison Gonin mensuel logement vert étage 2	282,00 €	37,00 €	319,00 €	283	37	320
Studio Kornog mensuel	270,00 €	20,55 €	290,55 €	271	21	292

**Accord du Conseil à l'unanimité pour la révision des loyers des logements communaux, tels que présentés dans les tableaux ci-dessus.**

Dans le cadre des discussions sur les loyers, Jean GOUZIEN réitère sa demande pour que le local Subaqua de l'étage puisse être utilisé par la Commune pour être mis en location selon les besoins. Le Maire répond que ce local était déjà occupé auparavant par Subaqua qui s'en servait de salle de réunion et de bureau. Dans le projet Subaqua avait demandé à pouvoir continuer à utiliser cet espace comme bureau et salle de réunion avec en plus un couchage. Subaqua argue également être ouvert sur une bonne partie de l'année.

Il est décidé de reprendre contact avec l'association pour revoir ce local et voir dans quelles conditions il est utilisé.

Emilie QUINQUIS dit ne pas situer où est ce local. Elle profite de l'occasion pour exprimer son souhait de mieux connaître le fonctionnement de la Mairie et son patrimoine.

Marie Noëlle MINIOU répond que cela avait été effectivement prévu en début de mandat. La crise sanitaire a certainement perturbé cette résolution mais il n'est pas trop tard pour organiser une visite du patrimoine bâti de la Commune.

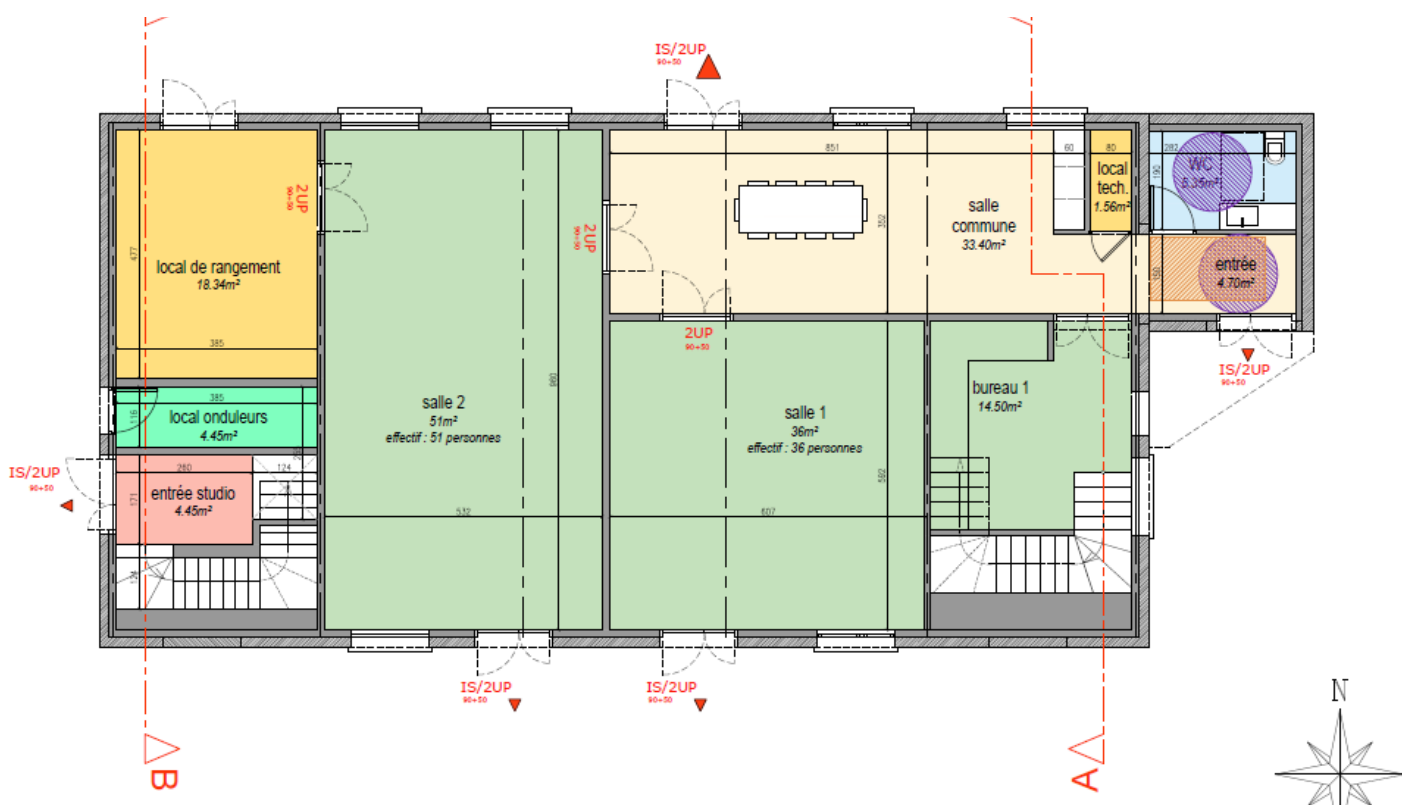
Départ Joël RICHARD à 16h.

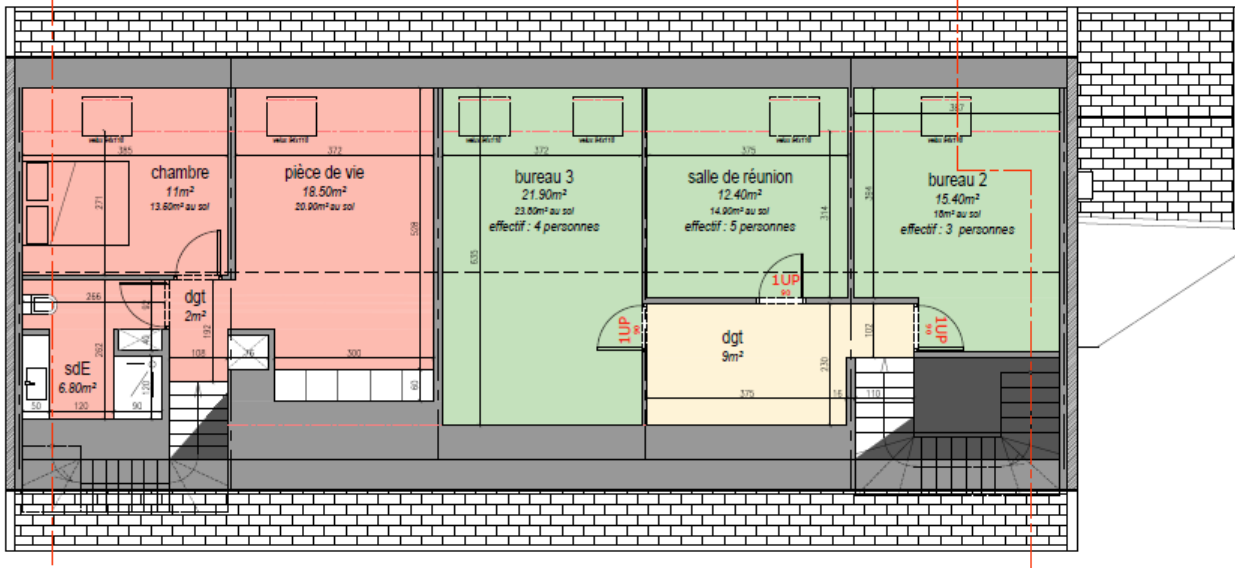
## II° Projet collège Sainte-Anne (Maison des associations)

Le projet avait été un peu mis en sommeil, en raison des surcoûts importants apparus, et notamment la question du désamiantage. Par ailleurs, l'ensemble des programmes a pris du retard en raison de la crise sanitaire et de la non-signature en 2021 du contrat de plan Etat-Région.

Par ailleurs, durant cet automne, une étude de charpente a été menée par un bureau de contrôle. Celle-ci conclut à la nécessité de démolir cette charpente, ce qui génère un nouveau surcoût important. (démolition et construction d'une nouvelle charpente).

Pour autant il est impératif d'avancer sur ce dossier car il conditionne l'avancée du projet dans l'ancien bâtiment des sœurs. Par ailleurs il continue de se dégrader ce qui peut générer des risques pour le public.





**ESTIMATION PROVISOIRE AVANT-PROJET (suite aux modifications de programme et au diagnostic structure)**

montants des travaux (hors couverture photovoltaïque en rampant SUD du bâtiment principal / hors raccordements et compteurs concessionnaires)

**NOTICE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX**

<b>CLOS/COUVERT</b>	<b>473200 € HT*</b>
<b>Désamiantage</b> <i>Dépose et évacuation des matériaux amiantés (dalles de sols, peinture, joints de menuiseries, faux-plafond)</i>	120000 € HT*
<b>Terrassement / Démolition / Gros œuvre</b> <i>Dépose et évacuation de la toiture existante / Dépose et évacuation de la charpente existantes / Structure de maintien provisoire des pignons / Dépose des équipements existants à l'intérieur / Dépose des faux-plafonds existants / Dépose des chapes / Dépose des doublages existants / Dépose des menuiseries extérieures et des blocs portes intérieurs / Dépose des cloisonnements existants / Modifications de certaines ouvertures existantes en façades (suppression d'alège, élargissements, création d'alège, condamnation d'ouvertures) / Dépose des porches / Création d'un passage dans un mur de refend / Création d'un réseau sous-dallage (sanitaires/Office/logement) / Terrassement pour cheminements extérieurs / Réalisation de murets, d'un parvis, d'un emmarchement et de cheminements extérieurs en béton balayé</i>	109700 € HT*
<b>Charpente</b> <i>Étude de charpente / Création d'une nouvelle charpente (y compris pare-pluie en rampants Sud et Nord, liteauage, voligeage et chevêtres pour des fenêtres de toit en rampant Nord et chevronage adapté pour pose des panneaux photovoltaïque en rampant Sud) / Fourniture de bandes de volige pour raccord des panneaux photovoltaïques au niveau des rives latérales et du faîtage du rampant Sud du volume principal / Création d'un plancher bois non visible dont trémières d'escalier (y compris poteaux bois et panneaux d'OSB) / Réalisation d'un solivage dans les combles pour la pose de l'isolation et des plafonds / Création d'un plancher et d'un cheminement techniques dans les combles / Réalisation d'une casquette au niveau de l'entrée et fourniture et pose d'un bardage bois en façade SUD du petit volume</i>	164100 € HT*
<b>Couverture</b> <i>Installation de chantier / Réalisation de la couverture en ardoises du rampant Nord du volume principal et des deux rampants du volume secondaire / Réalisation de bandes de zinc pour raccord des panneaux photovoltaïques au niveau des rives latérales et du faîtage du rampant Sud du volume principal / Réalisation de rive latérales contre les différentes chevronnières existantes (noquets zinc + solin ardoises et ciment) / Fourniture et pose de faîtages en tuiles vieilles / Fourniture et pose des gouttières, chéneau et des descentes EP en zinc / Fourniture et pose des différentes sorties de toiture et châtères / Fourniture et pose de fenêtres de toit / La couverture en panneaux photovoltaïques du rampant Sud du volume principal n'est pas chiffrée</i>	37200 € HT*
<b>Menuiseries extérieures</b> <i>Fourniture et pose de menuiseries en aluminium monocolors (hors volets roulants)</i>	42200 € HT*
<b>AMENAGEMENT INTERIEUR</b>	<b>243800 € HT*</b>
<b>Menuiseries intérieures</b> <i>Fourniture et pose des plinthes / Fourniture et pose des portes intérieures et trappe VMC / Fourniture et pose des escaliers et garde-corps / Fourniture et pose d'un escalier escamotable pour accéder au combles / Fourniture et pose des plans de sécurité</i>	25700 € HT*
<b>Cloisons sèches/Doublage</b> <i>Réalisation de l'isolation et des doublages périphériques / Réalisation de l'isolation et des doublage des toitures / Réalisation de l'isolation du plancher du R+1 et des faux-plafonds / Réalisation des cloisons de distribution / Réalisation des embrasures des baies et des fenêtres de toit / Pose des châssis dans les cloisons / réalisation d'une chape sèche au R+1</i>	103400 € HT*
<b>Revêtement de sol/Faïence</b> <i>Réalisation d'une isolation et chape sur l'ensemble du RDC / Fourniture et pose de carrelage sur l'ensemble du RDC (hors bureau 1, salle 1 et salle 2) / Fourniture et pose de faïence au dessus de la vasque des sanitaires, dans la douche et au dessus du meuble vasque du logement / Réalisation d'un ragréage fibré sur le plancher du R+1 / Fourniture et pose d'un sol souple PVC dans le bureau 1, les salles 1 et 2 et sur l'ensemble du R+1 / Fourniture et pose de barres de seuils au niveau des portes entre deux types de sols différents</i>	47600 € HT*
<b>Peinture</b> <i>Réalisation de la peinture des murs, plafonds, portes et plinthes / Réalisation du ravalement du bâtiment principal / Réalisation du nettoyage de fin de chantier</i>	67100 € HT*
<b>PLOMBERIE/ELECTRICITE</b>	<b>60700 € HT*</b>
<b>Plomberie/VMC</b> <i>Alimentations et évacuations des divers équipements / Fourniture et pose de deux WC, d'une vasque PMR, d'un meuble vasque, d'un receveur et d'une colonne de douche / Fourniture et pose de deux kitchenette / Fourniture et pose d'une CTA double-flux (partie associations) / Fourniture et pose d'une VMC simple flux (logement) / Fourniture et pose de deux chauffés-eaux électriques</i>	31100 € HT*
<b>Électricité/Chauffage</b> <i>Fourniture et pose d'un tableau général basse tension (partie association) / Fourniture et pose d'un tableau général basse tension (logement) / Fourniture et pose des alimentations, des distributions, des réseaux électriques et téléphonique, des éclairages (intérieurs et extérieurs) et des divers équipements (prises, sécurité, etc) / Fourniture et pose de radiateurs électriques / fourniture et pose d'une alarme de type 4 pour la partie association / Fourniture et pose d'un détecteur de fumée pour le logement</i>	29600 € HT*
<b>TOTAL HT</b>	<b>777700 € HT*</b>
<b>TOTAL TTC</b>	TVA 20 % 933240 € TTC*
surface de plancher 280 m²	soit environ 2800 € HT/m²

\* L'estimation du coût prévisionnel est assortie d'un taux de tolérance de 10% en monnaie constante.

## Bilan financier estimatif du programme

### Projet revu

Objet	Montant
<b>Etudes, maîtrise d'œuvre</b>	<b>65 868.00</b>
-étude pré opérationnelle	1 800.00
- AMO	5 068.00
- SPS, contrôle technique ...	20 000.00
- Maîtrise d'œuvre	39 000.00
<b>Travaux</b>	<b>777 700.00</b>
<b>Travaux de réhabilitation</b>	<b>777 700.00</b>
<b>Aleas</b>	<b>33 101.00</b>
<b>Révision (3%)</b>	<b>23 331.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>900 000.000</b>

### Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant		
<b>Etudes, maîtrise d'œuvre</b>	<b>65 868.00</b>	Etat (DETR 2020)	95 000
-étude pré opérationnelle	1 800.00	Etat contrat d'engagement (FNADT)	200 000
- AMO	5 068.00	Région contrat d'engagement	300 000
- SPS, contrôle technique ...	20 000.00	Département 29	125 000
- Maîtrise d'œuvre	39 000.00	Commune (autofinancement)	180 000
<b>Travaux</b>	<b>777 700.00</b>		
<b>Travaux de réhabilitation</b>	<b>777 700.00</b>		
<b>Aleas</b>	<b>33 101.00</b>		
<b>Révision (3%)</b>	<b>23 331.00</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>900 000.000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>900 000</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- d'approuver le nouveau programme de réhabilitation de l'ancien collège Sainte-Anne, pour en faire une maison des associations avec à l'étage un espace de travail partagé et un studio
- d'autoriser le Maire à déposer un permis de construire,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel
- de solliciter des subventions de l'Etat, de la Région et du département au titre des contrats d'engagement. (CPER- Îles du Ponant)

Plusieurs membres du conseil s'interrogent sur l'opportunité ou pas de démolir entièrement ce bâtiment. Le Maire répond qu'effectivement on peut s'interroger. Néanmoins, même si l'on démolit cela a un coût et le désamiantage est impératif. Donc au final cela coûterait plus cher à moins de démolir et de ne rien reconstruire ! Mais il est impératif de donner une solution aux associations de l'île qui ont besoin de locaux. Le Maire rappelle également que le bâtiment a une surface de 280 m<sup>2</sup>. L'aménagement de l'étage pour l'espace de travail partagé permettra de récupérer également des loyers. A ce sujet Jean GOUZIEN demande que le studio soit loué à des personnes vivant sur l'île ou venant y travailler dans un emploi durable. Le Maire répond que c'est bien sa destination d'être loué à un actif selon les besoins (intervenants professionnels extérieurs ou actifs vivant sur l'île)

## **Assistance à maîtrise d'ouvrage**

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avait été confiée à la SAFI pour un montant de 5 067.50 €HT par une délibération du 14 décembre 2019.

Pour tenir compte de l'évolution substantielle de l'enveloppe du programme, il est proposé un avenant à ce contrat d'AMO pour négocier un avenant au marché de contrôle technique et de CSPS.

Avenant n° 1 marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage SAFI

Montant initial du marché d'AMO : 5 067.50 €

Avenant n° 1 : .....+ 550.00 €

Nouveau montant du marché : 5 617.50 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché d'AMO passé avec la SAFI.**

Concernant le marché de maîtrise d'œuvre il conviendra d'annuler le contrat passé avec l'architecte Guillaume APPRIOU et de négocier avec lui un nouveau contrat.

## **III° Présentation du projet de refonte du système informatique de la Mairie**

Elie HELIES, agent communal ayant remplacé la garde-champêtre durant son congé parental, et ayant des compétences fortes en informatique est invité à présenter une proposition de refonte du système informatique de la Mairie qu'il a préparée.

### **1. ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT**

Le parc multimédia de la mairie (ordinateurs, réseau, téléphonie, logiciels, serveur...) est obsolète à tous les niveaux.

De plus, les données de la mairie sont en péril grave et imminent, étant donné que la sécurité du réseau est inexistante (absence d'antivirus, versions windows obsolètes, accès public au réseau interne, sauvegarde serveur hors-service...).

D'un point de vue légal, toute l'installation est hors-normes : accès public aux données, accès internet non contrôlé... Tout ces points peuvent entraîner d'énormes sanctions pour la mairie.

Concernant les outils actuellement en place, il ne conviennent pas du tout à la manière de travailler des agents, et une révision du système informatique et son fonctionnement global permettrait d'optimiser les coûts et les outils, en plus de permettre le télétravail.

## 2. SOLUTIONS A METTRE EN PLACE

Le câblage réseau est en cours de rénovation. Il est donc évident que le moment est idéal pour un changement global des outils. Voici les solutions retenues :

### a. Télécoms

Remplacer l'accès ADSL par un accès 4G+ via une box. Bouygues entreprises propose une solution performante pour 100,80 € / mois.

### b. Réseaux Publics

Créer un point d'accès wi-fi public séparé du réseau interne, et ce sur l'ensemble des structures communales. Un prestataire, 2iSR, propose ce service et toute la gestion légale des accès pour 13,08 € / mois / site.

### c. Outils de travail : matériel

Renouvellement quasi-total du parc informatique, avec des machines adaptées au travail de chacun. Elie HELIES, nouvel auto-entrepreneur sur Ouessant propose ses services pour l'achat du matériel et l'installation. Coût matériel : 28 388 €. Coût d'installation : 4 900 €.

### d. Outils de travail : logiciels

Dématérialisation maximale des outils : passage à un stockage en cloud pour les fichiers et mise en place d'une suite collaborative pour faciliter le télétravail et les transmissions d'informations. Les logiciels métiers seront également accessibles via navigateur, et non plus installés en local sur chaque poste. Coût du cloud collaboratif : 4 410 € la première année, 2 010 € les suivantes. Coût Horizon Cloud (logiciels métiers) : 3 150,96 € la première année, 1781 € les autres.

### e. Le cas spécifique de la sauvegarde des données et de la gestion du parc informatique

Externalisation de la charge de gestion du parc informatique : Elie Helies s'en chargera (inventaire matériel, gestion des licences, analyse préventive, bilan annuel...). Coût annuel : 5 600 €

La sauvegarde des données constitue un point clé de la gestion informatique d'une commune, pourtant elle est trop souvent délaissée, par manque de temps ou de connaissances. Là aussi, cette tâche est confiée à l'entreprise Elie Helies, pour 3 400 € par an.

La sauvegarde des données des sites extérieurs (service technique, déchetterie, aérodrome, bibliothèque) est fortement recommandée, avec un coût de 900 € par an, par site.



### 3. BILAN

En faisant le choix d'externaliser et de dématérialiser son système informatique, la mairie s'assure la bonne marche des outils, tout en se déchargeant d'une tâche considérable, surtout au vu de l'état actuel du système. Ces solutions permettront d'éviter les mauvaises surprises, d'optimiser les outils, tout en rationalisant le coût annuel du parc multimédia, très complexe à gérer sur le long terme.

L'idée est que le l'informatique devienne un outil de travail simple pour les agents et élus, sans besoin de connaissances poussées pour l'utiliser. C'est l'outil qui s'adapte aux manières de travailler et non plus l'inverse.

#### TABLEAU RÉCAPITULATIF

<b>Investissement</b>	<b>44 582 €</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>16 391 €</b>

Le Maire précise que le plus important dans l'immédiat est la protection des données. Les investissements seront vus dans le cadre de la préparation du BP 2022.

Alex LE MITH émet un certain nombre de réserve sur l'accès et la sauvegarde des données confidentielles , les sécurités requises sur le système de stockage des informations ( duplication des sites de sauvegarde , recours à un appel d'offre ...)

## VI° Projet ouverture classe bilingue français-breton

### Présentation par le Maire du projet de classe bilingue.

Ce projet avait déjà été évoqué en 2020, mais la procédure s'était interrompue en raison de la crise sanitaire. Il a été relancé en 2021, par une réunion publique qui s'est tenue le 10 novembre 2021 à la Mairie organisée par l'Inspection académique, l'Office de la langue bretonne et les enseignants. A cette réunion avaient été conviés les parents d'élèves intéressés.

### Comment fonctionne une classe bilingue ?

Les enseignements y sont dispensés selon la règle de la parité horaire, soit la moitié du temps en breton et l'autre moitié en français. Les programmes sont strictement les mêmes que dans les autres classes. Les élèves vont progressivement apprendre le breton par des temps spécifiques mais aussi par des temps d'apprentissage en breton dans les autres domaines (mathématiques, chants, histoire, sport, arts-visuels, ...).

### Principes de fonctionnement des classes à parité horaire

- La classe est prise en charge par un enseignant bilingue de l'Éducation nationale.
- L'enseignement y est dispensé de manière à assurer une parité d'exposition et d'utilisation des deux langues.
- La langue n'est pas traitée comme une matière à part ; elle est à la fois objet et langue d'enseignement pour les différents domaines disciplinaires tels que ceux des mathématiques, de l'histoire ou de l'EPS, ce qui permet à l'enfant de devenir véritable bilingue.
- L'enseignement respecte les programmes officiels de l'école primaire et est organisé dans le cadre du projet d'école.

Les classes bilingues mettent en œuvre un bilinguisme précoce, favorisé par la pratique quotidienne des deux langues comme outils de la communication et des apprentissages, à la différence du dispositif d'initiation au breton prévu pour une durée d'une heure hebdomadaire.

### Les avantages du bilinguisme

C'est entre 0 et 7 ans que l'enfant développe son oreille et sa capacité à articuler des sons. Entendre plusieurs langues est source d'enrichissement et d'épanouissement. Ce bilinguisme précoce facilite l'apprentissage des autres langues par la suite.

Différentes enquêtes ont montré que les enfants bilingues possèdent :

- une pensée plus créative,
  - des compétences intellectuelles en avance dans divers domaines à l'âge de 4 et 5 ans
- ( Pr. Ellen Bialystok, York University, Canada)

De même, comparativement aux enfants monolingues, les bilingues sont meilleurs en ce qui concerne les tests de réflexion scientifique et dans la résolution de problèmes mathématiques.

Donc, l'enseignement bilingue doit être considéré comme une chance pour les enfants. Cela est notamment avéré pour faciliter l'apprentissage ultérieur d'autres langues.

Un enfant qui est capable de parler 2 langues peut :

- entrer en contact avec un plus grand nombre de personnes. De ce fait, sa vie sociale en sera enrichie,
- devenir un pont entre différentes générations. Cette expérience sera particulièrement enrichissante pour chacune d'entre elles,
- s'ouvrir à une nouvelle culture. Maîtriser une seconde langue permettra à votre enfant de découvrir de nouveaux horizons, de comparer des manières de voir grâce à l'ouverture d'esprit que lui procureront ces deux cultures. A Ouessant, même si le breton n'est plus beaucoup parlé, il est présent dans la vie quotidienne, notamment par les noms de lieux, certains mots utilisés dans le langage courant.

**A noter :** 60 à 75% de la population mondiale est bilingue. Une minorité de l'humanité est donc monolingue. Confrontés au changement depuis l'enfance, les bilingues sont plus réactifs. Le plurilinguisme devient la règle et là encore les bilingues sont mieux armés pour acquérir d'autres langues que les monolingues.

### **La procédure**

La première étape pour la création d'une filière bilingue est une réunion publique d'informations (qui a eu lieu le 10 novembre) puis un sondage est transmis aux parents.

Ce sondage permet d'apprécier le nombre éventuel de familles intéressées et donc d'élèves pour la filière.

Il n'y a pas de seuil d'élèves pour une ouverture de classe bilingue, ce nombre est laissé à l'appréciation du directeur et de l'inspection de l'Education Nationale.

Après ce sondage il y a encore des étapes de discussions avec la mairie, l'académie et l'office public de la langue bretonne pour réfléchir à la faisabilité et à la mise en place du projet. Lors de la création d'une filière bilingue, cela ne concerne que la classe de maternelle (ici les enfants nés entre 2017 et 2020 pour une rentrée en 2022). Ainsi si les réponses positives au sondage sont suffisantes, il sera décidé une ouverture de classe pour la rentrée 2022. Ce sera donc une troisième classe dans l'école. Un enseignant bilingue sera nommé sur le poste et les locaux seront adaptés pour accueillir cette troisième classe.

Cette troisième classe fera partie intégrante de l'école et de son projet pédagogique, les enfants seront donc répartis-en 3 classes pour cette première année (2 classes monolingues et 1 bilingue), ils se retrouveront lors des temps de récréation et des échanges de services ou des temps communs seront évidemment mis en place (chorale, sport, sorties scolaires...) comme c'est déjà le cas entre la classe maternelle et la classe élémentaire.

### **Les obligations pour la Commune.**

- La Commune doit mettre à disposition des locaux permettant d'accueillir la classe bilingue. Au vu de la configuration de l'école actuelle, la pose d'une structure modulaire serait peut-être la meilleure solution.
- La Commune devra également financer au moins un demi-poste d'ATSEM.

## **Les réticences ou difficultés soulevées**

### **- Une « division » au sein de l'école**

Pendant cette réunion le problème du collectif a été soulevé. Il semble difficile pour certains d'imaginer séparer un groupe d'enfants du même âge en 2, d'un côté les bilingues et de l'autre les monolingues.

C'est pourquoi il a été évoqué l'éventualité de passer toute l'école en bilingue. Cela commencerait évidemment avec la classe maternelle et évoluerait avec les élèves, ainsi les élèves d'une même classe d'âge ne seraient pas séparés. Cette possibilité est envisageable uniquement avec l'accord de toutes les familles concernées.

### **- La question des postes**

Actuellement il y a deux postes à l'école. L'ouverture d'une classe bilingue ferait passer l'école à trois postes. Mais il y a un risque pour que dans les années à venir, en fonction des effectifs dans les classes monolingues l'académie supprime un poste. Mais les deux enseignants présents ici sont très attachés à continuer d'exercer leur profession sur l'île. La solution pourrait être qu'un des deux enseignants se forme pour voir enseigner en classe bilingue, mais cela ne résoud pas le problème du risque d'une fermeture de classe. Or cela risquerait de dégrader les conditions d'enseignement.

### **- Le coût et difficultés pour la Commune**

Les coûts engendrés pour la création d'une troisième classe sont importants pour la mairie :

- réaménagement des locaux (Structure modulaire très certainement)
- recrutement d'une ATSEM supplémentaire, (mi -temps)
- trouver des logements disponibles pour les personnes recrutées...

Emilie QUINQUIS prend ensuite la parole pour compléter la présentation du Maire et ouvrir le débat.

Selon elle il faut prendre en compte en premier lieu l'intérêt de l'enfant. Seul un apprentissage précoce peut permettre une maîtrise de la langue. Toutes les études montrent que l'apprentissage précoce de deux langues est très bénéfique pour l'enfant. Apprendre la langue bretonne est source d'enrichissement et ne se fait au détriment d'autres apprentissages, bien au contraire. Ce projet d'école bilingue n'est pas lié à un « caprice » comme cela a pu être dit, mais une volonté profonde et réfléchie de plonger les enfants dans leurs racines afin de mieux préparer leur avenir.

L'Office de la Langue Bretonne a souhaité que Ouessant soit la première île où s'implanterait une école bilingue.

Elle rappelle également qu'une concertation a été faite depuis plusieurs mois avec l'ensemble des acteurs : Inspection Académique, Office de la langue Bretonne, enseignants, parents...

Un questionnaire a été envoyé aux parents et sept familles ont répondu favorablement. Il convient donc de répondre à leur sollicitation.

Emilie QUINQUIS s'inscrit également en faux contre ceux qui pense que cela affaiblirait et diviserait l'école. Au contraire, l'introduction d'un nouvel apprentissage serait un enrichissement pour l'ensemble des élèves et créerait une nouvelle dynamique. Dans une petite structure comme l'école d'Ouessant les élèves se côtoient et échangent en permanence quelque soit leur âge ou leur classe.

Sur la procédure elle explique que normalement le Maire aurait du transmettre la liste à l'Inspectrice afin qu'elle enclenche le processus. Mais il a été décidé de consulter le Conseil Municipal au préalable notamment car cela implique la mise à disposition de moyens importants : nouveaux locaux (structure modulaire très certainement) et embauche d'une nouvelle ATSEM (à mi-temps). Concernant le recrutement d'un enseignant bilingue elle explique que les deux enseignants d'Ouessant ne souhaitent pas faire cette formation mais elle a déjà des personnes qui se sont portées candidates pour venir à Ouessant.

Elle entend et comprend certaines réticences auxquelles elle apporte des réponses, mais souhaite que le débat reste serein sans procès d'intentions.

Joël RICHARD ne pouvant assister à ce débat a transmis une contribution écrite sous forme de questionnements que chaque conseiller a reçu.

⇒ Selon lui, d'une manière générale la projection montrerait une baisse régulière des effectifs, dans les deux types d'enseignements, et un décrochage marqué à partir de la rentrée 2025-2026 environ. Cela fait peser la menace d'une fermeture de classe.

⇒ Pour préserver la qualité de l'enseignement, et assurer de la meilleure façon possible la transmission du savoir et les apprentissages, couvrir l'ensemble des niveaux par un seul professeur, même avec un effectif réduit, est très difficile, et probablement moins productif.

⇒ Ces exigences d'enseignement impliquent donc que pour la partie enseignement en langue française, 2 postes soient maintenus, et que pour l'enseignement en langue bretonne, 1 poste pourrait ne pas être suffisant.

⇒ L'ouverture d'une école bilingue, nécessite des moyens matériels : salle de classe, matériel d'enseignement

Dominique MOIGNE devant également quitter la séance elle présente ses arguments en trois points :

- Un projet de classe bilingue entraînerait une séparation des enfants. Elle a le souvenir d'élèves, comme sa fille, ayant fait seul leur scolarité et estime que cela est très néfaste pour leur scolarité.

- Il y a un risque de fermeture de classe au sein de la partie « monolingue » de l'école. Un enseignant seul ne peut gérer tous les niveaux.

- Pour la Commune cela représenterait l'engagement de dépenses importantes.

Lors du débat, chaque conseiller est invité à s'exprimer.

- Mickaël GRÜNWEISER s'oppose catégoriquement à ce projet de classe bilingue, estimant que l'école fonctionne très bien ainsi et qu'on devrait mettre l'accent sur d'autres aspects comme le développement du sport. Il a peur qu'un tel projet n'instaure des divisions au sein de l'école.

- Fred BERNARD s'inquiète d'une fragilisation de l'école qui selon lui dispense actuellement un enseignement de qualité, avec des enseignants motivés et attachés à l'île. Ines ORLACH abonde également dans ce sens.

- Jean GOUZIEEN se dit également défavorable à ce projet.

- Emilie QUINQUIS pense que la question fondamentale est de s'interroger sur ce qu'on veut pour nos enfants. Pour la première fois elle estime à avoir à débattre sur un sujet qui les concerne réellement. Le bilinguisme est une chance incroyable pour les enfants et que, peu importe la langue, c'est toute une gymnastique qui se met en place dans leur cerveau. Avant 7ans l'élasticité de leur cerveau leur permet de construire des connexions précieuses. Elle souhaite que cette chance soit donnée à tous les enfants d'Ouessant. Par ailleurs il est évident qu'un tel projet amènerait de nouvelles interventions en milieu scolaire, une nouvelle économie pour nos enfants, et peut-être même de nouvelles familles sur l'île. Mais depuis deux ans que l'Office Public de la Langue Bretonne l'a contactée sur ce projet, elle découvre une violence vis à vis de la langue bretonne et une hypocrisie concernant ce projet. Elle préfère des attaques frontales qui ouvrent le débat, aux coups de fil passés par derrière par d'autres pour détruire en douce tout effort d'échange. Bien consciente de la difficulté de mettre en place un tel projet en milieu insulaire elle souhaiterait que l'Education Nationale prenne en compte cette spécificité. Les enseignants en poste ne souhaitant pas se former, ils se posent des questions légitimes quant au devenir de leur poste. Pour le moment, aux vues des effectifs, il est évident que le projet, en l'état, implique beaucoup d'incertitudes et de risques. L'Inspectrice de l'Education Nationale n'a pu donner aucune garantie sur le maintien des postes. Il a également été demandé un aménagement du projet -en questionnant notamment la nécessité d'avoir une ATSEM supplémentaire- du fait de la particularité insulaire. Il faut être le plus constructif possible, prendre les choses point par point et identifier ce qui bloque pour offrir cette opportunité à nos enfants. Pour finir elle souhaite que les élus et toutes les parties prenantes soient une force de proposition, car si tout est rejeté en bloc, rien ne pourra avancer.

- Marie Noëlle MINIYOU et Lydia ROLLAND pensent que d'une manière générale le développement de la langue bretonne est une bonne chose. Mais le projet de classe bilingue n'est pas adapté à une petite école comme Ouessant. Il faudrait rediscuter avec l'Académie car le cadre imposé par le dispositif de classes bilingues est trop rigide.

- Fañch QUENOT s'insurge contre le qualificatif de "caprice". Étant lui-même parent d'un enfant concerné par la classe d'âge, il considère que c'est une chance pour les enfants et que cette chance ne se présentera pas à Ouessant deux fois. L'Office de la langue bretonne, devant tant de réticences, ira voir ailleurs pour développer ce projet sur une autre île. Il rappelle que la moitié des parents concernés a donné un avis favorable au projet en pré-inscrivant leur enfant. Si le projet initial devait être abandonné, il propose qu'une autre entrevue avec l'inspection puisse être programmée afin d'envisager - faute de mieux - d'autres formes d'apprentissage de la langue bretonne, plus étoffées que celles actuellement mises en place.

- Face à cette opportunité qui s'offre à nous et aux demandes exprimées par les sept familles résidentes Alex Le MITH insiste de son côté sur l'intérêt indéniable pour les enfants d'apprendre le breton et de s'imprégner par ce biais de la culture de l'île.

Il y voit un sérieux avantage du bilinguisme pour un enfant.

Il est néanmoins nécessaire d'éviter de déstabiliser l'organisation actuelle mise en place, une nouvelle discussion avec la représentante de l'Académie s'impose.

Il n'est pas prévu de vote à l'issue de ce débat. Mais le Maire va reprendre contact avec l'Inspection académique pour expliquer les craintes des uns et des autres et voir si on ne peut pas trouver des adaptations qui permettraient de renforcer le breton à l'école sans les contraintes rigides du dispositif de classes bilingues et sans fragiliser l'enseignement monolingue.